

Objet : Contrats de développement durable pour les pêcheurs professionnels volontaires du Parc naturel marin d'Iroise

Parc naturel marin d'Iroise
Pointe des renards
29217 Le Conquet

N/Ref D/CB/CMR 2014.081

Plouzané, le 18 novembre 2014

Le Directeur

Monsieur le Président,

Vous sollicitez l'avis de l'Ifremer sur la pertinence des mesures envisagées pour l'établissement de contrats de développement durable avec des navires de pêche opérant dans le parc naturel marin d'Iroise. Conformément à la charte de l'avis et de l'expertise de l'Ifremer, veuillez trouver ci-après nos **commentaires** sur ce dossier.

Les mesures obligatoires sont l'embarquement d'un dispositif de géolocalisation, permettant de certifier la zone d'activité, le ramassage des déchets en mer, et l'embarquement d'observateurs. Les mesures facultatives sont relatives à la participation à la lutte anti-pollution en cas de marée noire, à l'augmentation de la taille des mailles des filets, et à la participation à un programme de marquage de homards et de langoustes à l'instar de celui mené par le CDPMEM des côtes d'Armor.

Les mesures d'observation des usages et d'acquisition de connaissance sur les crustacés nous paraissent très pertinentes et viennent conforter celles opérées par l'Ifremer.

La mesure concernant l'augmentation de la taille des mailles des filets mérite d'être évaluée en termes de profil de captures des espèces cibles (lotte, sole, lieu jaune) mais également en termes d'efficacité et donc de mortalité par pêche. Des expérimentations sont prévues dans le cadre du projet REDRESSE porté par l'AGLIA. Sauf à ce que les navires opérant dans le PNMI participent à ces expérimentations, ce qui implique de mener des opérations d'échantillonnage avant et après le changement de maillages, il nous semble plus pertinent d'attendre les résultats de ce projet avant de proposer cette mesure. Par ailleurs, il convient de rappeler que l'effet sur les stocks ne sera pas mesurable, eu égard à la dimension spatiale limitée du parc, par rapport à l'aire de répartition des espèces cibles.

La participation au ramassage des déchets et à la lutte anti-pollution est bien sûr positive.

Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer

Etablissement public à caractère industriel et commercial

Centre de Bretagne

Technopôle de Brest-Iroise
CS 10070
29280 Plouzané
France

téléphone 33 (0)2 98 22 40 40
télécopie 33 (0)2 98 22 45 45
<http://www.ifremer.fr>

Siège social

155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France

R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 7219 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 21 21
<http://www.ifremer.fr>

En résumé, nous soutenons la mise en place de ces contrats qui, bien que d'une portée spatiale limitée, ont un aspect d'exemplarité susceptible de faire évoluer favorablement les pratiques à plus grande échelle.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.